Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_015-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2026-015

TARIFS DES SEJOURS DE L'ESPACE JEUNES DE L'ETE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 février, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, BOSCHET Dominique, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DENIEL Romain, GOURLAY Célia, GOURVENEC Georges, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LETARD Murielle, MASSON Catherine, OLLIVIER Sylvie, QUENTEL Annie, QUIVORON Chantal, TANGUY Jean-Philippe, VINCE Logann

Etaient représentés :
- Madame Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Monsieur David CARREGA
- Monsieur Gérard GOUZIEN à Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ
- Monsieur Paul WALLNER à Madame Célia GOURLAY
- Madame Marie-Dominique GUENNEUGUES à Madame Solange ARZEL
- Monsieur Mickaël RAGUENES à Monsieur Jean-Philippe TANGUY
- Madame Christiane LE HIR à Madame Anne LAOT
- Madame Sandrine BEGOC à Monsieur Sébastien BIVILLE
- Monsieur René PELLEAU à Madame Chantal QUIVORON
- Monsieur Jean-Marc KEREBEL à Madame Annie QUENTEL

Arrivée de
- Monsieur Mickaël RAGUENES à 18h05
- Monsieur Jean-Marc KEREBEL à 18h28
- Madame Sandrine BEGOC à 18h40

Madame Sylvie OLLIVIER a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 03/02/2026
Date d'affichage : 03/02/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 23
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les projets de séjour, coconstruits avec les jeunes qui fréquentent l'Espace Jeunes.

Deux séjours seront organisés au cours de l'été 2026 afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. Il est à noter que la commune a conventionné avec la CAF afin de permettre aux familles qui le peuvent, de faire valoir le « Pass Colo », aide de l'organisme VACAF.

Du 13 au 17 juillet 2026 : séjour itinérant de Rennes au Parc Astérix

Durée : 5 jours / 4 nuits

Public : 35 jeunes de 10 à 15 ans, encadrés par 4 animateurs

Le tarif proposé comprend la totalité des frais : transport, repas, hébergement et activités. La commune garde à sa charge le coût des animateurs et offre une participation aux enfants résidant à Ploudalmézeau, pour un montant total de 3 929,00€

- Le tarif pour les jeunes résidant à Ploudalmézeau est fixé à 390€
- Le tarif pour les jeunes non résidant à Ploudalmézeau est fixé à 440€

Du 17 au 21 août 2026 : séjour Rêves de Mer

Durée : 5 jours / 4 nuits

Public : 24 jeunes de 9 à 12 ans, encadrés par 3 animateurs

Le tarif proposé comprend la totalité des frais : transport, repas, hébergement et activités. La commune garde à sa charge le coût des animateurs et offre une participation aux enfants résidant à Ploudalmézeau, pour un montant total de 2 867,00€

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_015-DE

- Le tarif pour les jeunes résidant à Ploudalmézeau est fixé à 180€
- Le tarif pour les jeunes non résidant à Ploudalmézeau est fixé à 230€

Considérant l'avis favorable de la commission Finances en date du 30 janvier 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré
APPROUVE les tarifs précités pour les séjours organisés par et pour l'Espace Jeunes au cours de l'été 2026
INSCRITS les crédits nécessaires au budget principal
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29 - POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Sylvie OLLIVIER **David CARREGA**